

République Française  
Département de la Charente-Maritime  
Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 30 novembre 2020

Compte-Rendu

L'an deux mille vingt, le trente novembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Valérie BOUILLAGUET, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Françoise MESNARD donne pouvoir à Cyril CHAPPET

**Absents :**

Laurent BOUILLE

**Secrétaire de séance :**

Mme Annie PEROCHON

**Assistaient à la séance :**

GIRAUD-HERAUD Emmanuelle, ROSIER Renaud, GENEAU David, BEBIEN Marie-Paule, HOUET Patricia, GUIBERTEAU Cécilia, MELLAH Nadia

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Pouvoirs : 1

## Rappel de l'ordre du jour :

• Administration générale.....	3
◦ Approbation du compte-rendu du Bureau Communautaire du 9 novembre 2020.....	3
• Ressources humaines.....	3
◦ Modification du tableau des effectifs.....	3
• Environnement.....	4
◦ MAPA Travaux de renouvellement du réseau d'Adduction Eau Potable secteur rue du Jeu de Billes et rue Priolo à Saint-Jean d'Angély.....	4
• Urbanisme.....	5
◦ Attribution de subventions OPAH.....	5
• Economie.....	6
◦ Parc d'activités de la Sacristinerie - Demande de subvention.....	6

## Administration générale

### Approbation du compte-rendu du Bureau Communautaire du 9 novembre 2020

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Ressources humaines

### Modification du tableau des effectifs

Vu la délibération n°CC2020\_064 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire qu'il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions des effectifs de Vals de Saintonge Communauté (changement de grade, mobilité, départ à la retraite, changement de temps de travail).

#### Budget principal

##### Création de postes :

##### Filière administrative : 1 poste

- un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet

##### Filière médico-sociale : 1 poste

- un poste d'éducateur de jeunes enfants de deuxième classe à temps complet

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de procéder à la modification du tableau des effectifs,
- de valider le nouveau tableau des effectifs,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Environnement

### MAPA Travaux de renouvellement du réseau d'Adduction Eau Potable secteur rue du Jeu de Billes et rue Priolo à Saint-Jean d'Angély

Vu la délibération n°CC2020\_064 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire.

Dans le cadre de la compétence Eau Potable, Vals de Saintonge Communauté a programmé plusieurs opérations de travaux sur la commune de Saint-Jean d'Angély, inscrites au budget annexe « eau potable ».

Une opération prévoit le renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur rue du Jeu de Billes et rue Priolo. Le coût de l'opération a été estimé par le maître d'œuvre à un montant de 110 863,50 € HT.

Une consultation MAPA a été lancée le 8 octobre 2020 avec une date limite de remise des plis le 29 octobre 2020 à 12h00. Quatre entreprises ont déposé une offre.

L'entreprise SARC a obtenu la meilleure note lors de l'analyse des offres.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- d'attribuer et de signer le marché de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable secteur Rue du Jeu de Billes et rue Priolo à l'entreprise SARC située à SAINT HERBLAIN (44 800) pour un montant de 104 920,50 €HT,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Urbanisme

### Attribution de subventions OPAH

Vu la délibération n°CC2020\_064 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire.

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validée par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

- BELKHEIR Ahmed, 1 impasse des iris – 17400 LA VERGNE
- BERLAND Alain, rue de la vieille forge – 17350 SAINT-SAVINIEN
- BOUVYER Béatrice, 3 rue des sablières – 17160 MATHA
- BUSSEROLLE Emerick, 1 rue PERROGON – 17770 BRIZAMBOURG
- GABEAUD Jenifer, 14 rue du commerce – 17160 HAIMPS
- RENAUD Olivier, 7 rue du jeu – 17490 NEUVICQ LE CHATEAU

Les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu la délibération du 23 juillet 2020 donnant attribution au Bureau Communautaire de l'octroi des subventions aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH,

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant total de 3 000 €,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### Adopté à l'unanimité

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Economie

### Parc d'activités de la Sacristinerie - Demande de subvention

Vu la délibération n°CC2020\_064 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction au Président et au Bureau Communautaire.

Dans le cadre de la gestion de sa compétence Développement économique, Vals de Saintonge Communauté a en charge la gestion et le développement de plusieurs parcs d'activités sur l'ensemble de son territoire.

Parmi ces parcs d'activités, la réfection nécessaire de la voirie (Rue France 3) sur le parc d'activités de la Sacristinerie (St-Jean d'Angély) est également l'occasion de repenser l'aménagement, notamment pour traiter la question de l'accessibilité et la sécurisation des abords.

Cette rue a besoin d'être réhabilitée pour les raisons suivantes : voirie fragilisée sur les zones de giration, les espaces piétons et véhicules ne sont pas suffisamment définis, éclairage vétuste et peu adapté au site, accès aux commerces mal définis, nécessité de remettre en état les réseaux d'eau pluviale.

Les travaux d'aménagement envisagés sont les suivants :

- une voirie de 7 mètres de largeur sera réalisée sur l'ensemble de la rue ;
- de part et d'autre des voies de circulation, seront mis en place des espaces verts permettant de protéger les circulations douces, de définir les accès aux commerces et de limiter les surfaces imperméabilisées ;
- côté sud de la voie, sera créée une liaison douce permettant la circulation des piétons et des cyclos en double sens ;
- un espace vert sera créé le long des commerces, au sud de l'aménagement, afin de permettre une bonne reprise des niveaux entre le domaine public et les parcelles privatives ;
- remise en état du réseau d'eau pluviale ;
- une réflexion autour du remplacement des candélabres existants devra être menée.

La durée des travaux envisagée est d'environ 2 mois hors période de préparation.

Le devis ci-dessous ne comprend pas le déplacement des candélabres ; ni la reprise des réseaux EU ou AEP. Il ne comprend pas non plus l'achat et la mise en place de végétaux. L'engazonnement est compris.

Une demande sera faite au titre de la DETR 2021 et du Plan Départemental sur la base du chiffrage total.

Cette demande est faite au titre de la DSIL Contrat de Ruralité 2020.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Convention syndicat de voirie conception et travaux	16 192,30 €	DETR	
Travaux	250 274,22 €	DSIL Contrat de Ruralité	51 545,56 €
		Plan Départemental AIE	
		Autofinancement	214 920,96 €
<b>Total</b>	<b>266 466,52 €</b>	<b>Total</b>	<b>266 466,52 €</b>

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet tel qu'exposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à effectuer la demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL Contrat de Ruralité,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 0

***La séance est levée à 11 h 30***

***Le Président,  
Jean-Claude GODINEAU***